



Dr Charles Jousselein

Conseil scientifique :

Pr Guillemette Laval, Présidente
CHU Grenoble (38)
GLaval@chu-grenoble.fr

Stéphane Amar, psychologue
CH Longjumeau (91)
aspsy@aol.com

Dr Alain de Broca
CHU Amiens (80)
Debroca.alain@chu-amiens.fr

Hélène Brocq, psychologue
CHU Nice (06)
Brocq,h@orange.fr

Dr Sylvie Chapiro
Hôpital P. Brousse – Villejuif (94)
sylvie.chapiro@pbr.aphp.fr

Tanguy Chatel, sociologue
La Celle Saint Cloud (78)
t.chatel@sfr.fr

Dr Véronique Danel-Brunaud
Hôpital R. Salengro – Lille (59)
veronique.danel@chru-lille.fr

Dr Sarah Dauchy
Institut G. Roussy – Villejuif (94)
sdauchy@igr.fr

Marie-Claude Dayde, Infirmière libérale
Colomiers (31)
mc.dayde@wanadoo.fr

Dr Nathalie Denis-Delpierre
CHU Nantes (44)
Nathalie.denis@chu-nantes.fr

Elisabeth Guldner, cadre de santé
CHU Montpellier (34)
elisabethguldner@orange.fr

Damien Le Guay, philosophe
Boulogne Billancourt (92)
Damien.le-guay@laposte.net

Paula La Marne, philosophe
Amiens /Reims (80 / 51)
Paula.lamarne@ac-amiens.fr

Dr Nathalie Michenot
CH Versailles (78)
boutiniere@orange.fr

Dr Sébastien Moine
Médecin généraliste (93)
Sebastien.moine.75@gmail.com

Christophe Pacific, cadre sup de santé
CH Albi (81)
christophe.pacific@orange.fr

Aurélien Pourrez, infirmière
Bèze (21)
aureliepourrez@live.fr

Pr Françoise Riou
CHU Rennes (35)
Francoise.riou@orange.fr

Dr Sylvie Rostaing
Hôpital St Antoine, Paris (75)
Sylvie.rostaing@sat.aphp.fr

**AVIS 028 du 15 janvier 2016
DU COMITE SCIENTIFIQUE (CS) DE LA SFAP
Concernant le décret n°2016-5 de janvier 2016 portant sur la
Création du Centre national des Soins Palliatifs et de la fin de vie avec proposition
ministérielle d'en confier la présidence au Dr Véronique Fournier
(Hôpital Cochin à Paris)**

Objet : L'avis du Conseil Scientifique (CS) de la SFAP, à destination des politiques et des médias.

L'avis du Conseil scientifique est le suivant :

Le ministre de la santé se propose de nommer le Dr Véronique Fournier à la tête du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie (décret de création 2016-5 de janvier 2016). Ce centre a pour tâche de faire connaître et de promouvoir les soins palliatifs, d'en rendre compte et de lancer, l'année prochaine, une grande campagne nationale de sensibilisation et d'information.

Le Conseil Scientifique de la SFAP considère que la nomination de cette cardiologue, membre, autrefois, du cabinet de Bernard Kouchner, quand il était ministre de la santé, et actuellement en charge du centre d'éthique clinique de l'hôpital Cochin (Paris), fait pour le moins problème.

D'une part, ce choix ne fut en rien concerté avec les professionnels des soins palliatifs. Or, le consensus est essentiel pour rassembler les énergies, travailler en bonne intelligence avec tout le monde et trouver ensemble les bons ajustements. Ce consensus est au cœur même du travail entrepris par messieurs Leonetti et Claeys ces dernières années et, avec eux, par le Parlement, pour aménager la loi de 2005. Rien jusqu'à présent n'a pu se faire sans lui. Il était même exigé par les plus hautes autorités de l'Etat.

D'autre part, il paraît difficile de reconnaître au docteur Véronique Fournier des compétences particulières en matière de soins palliatifs. Elle n'a jamais travaillé dans le monde des soins palliatifs, n'a pas l'expérience clinique nécessaire, n'a jamais pris la parole publiquement dans un congrès de la SFAP. Il y a peu, à Tunis, elle a parlé devant le congrès francophone de soins palliatifs, en provoquant une immense perplexité de l'auditoire. Et, à titre universitaire, elle n'a jamais publié le moindre article sur les soins palliatifs – pour se concentrer, avant tout, sur la bioéthique.

De plus, nous nous interrogeons sur l'impartialité dont pourrait faire preuve Véronique Fournier face à tous les enjeux sociétaux soulevés par la fin de vie au regard de ses dernières prises de position publiques sur ces sujets. Elle se dit désormais favorable, dans certaines conditions, à l'euthanasie. Elle est extrêmement critique vis-à-vis de la loi Leonetti, qu'elle devrait promouvoir et considère que la distinction entre le « faire mourir » et le « laisser mourir », qui est au cœur de la démarche palliative, ne tient pas. Elle va jusqu'à considérer que la médecine doit assumer « l'intention de mort ».

Pour toutes ces raisons, le Conseil Scientifique de la SFAP juge la possible nomination du docteur Véronique Fournier tout à fait contraire à l'esprit de consensus voulu par le Président de la République sur ces questions délicates, tout à fait opposée aux aspirations du Parlement de promouvoir activement les soins palliatifs pour en réduire les inégalités d'accès, et en conflit avec les positions éthiques du monde des soins palliatifs.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS PALLIATIFS

Siège social & secrétariat : 106, avenue Émile Zola - 75015 Paris - France - Tél : 01 45 75 43 86 - Fax : 01 45 78 90 20

E-mail : sfap@sfap.org - http://www.sfap.org - Siret N° 390 473 353 000 22

Association reconnue d'utilité publique par décret du 24 juin 2008